

Evreux : la violence traditionaliste ne fait pas la loi - 14 mai 1997

Publié le 14 mai 1997
2 minutes

Le 14 mai, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France a rendu publique la déclaration suivante :

« Dans le diocèse d'Evreux, un groupe de chrétiens attachés à **Mgr Lefebvre** veut mettre la main sur trois paroisses du pays d'Ouche

. Il s'est emparé avec violence de **l'église paroissiale du Chamblac** et en a chassé les personnes déjà assemblées pour la messe du dimanche.

Le Conseil permanent rappelle que dans le respect des lois de séparation des Églises et de l'État, les églises de ces paroisses sont affectées au culte de l'Église catholique.

Il revient à l'Évêque, et à lui seul, de nommer le curé qui a la charge d'une paroisse. Dans l'Église catholique, toute mission est reçue. On ne se la donne pas soi-même.

La Fraternité Saint Pie X trompe ceux qui l'écoutent en laissant croire qu'elle est fidèle à la tradition de l'Église catholique. Chacun doit se rappeler qu'elle a pris le parti de Mgr Lefebvre et, de ce fait, s'est mise en marge de la pleine communion avec le Pape.

Elle refuse la pleine adhésion au Concile Vatican II, à propos en particulier de la liberté religieuse, de l'oecuménisme, de la manière de vivre en Église.

Alors que nous allons célébrer la Pentecôte, nous demandons à l'Esprit Saint pour l'Église le don de l'unité et la paix ».

Secrétariat de la Conférence des évêques de France

.